

ANNEXE I :

prime de service et de rendement

Corps techniques et B exploitation

Taux 2005

Réf : circulaire DPSM/TE1 du 22 avril 2005

Les taux sont revalorisés selon l'évolution du point de la Fonction Publique, à savoir 0,5 % au 1^{er} février 2005.

Dotations budgétaires moyennes revalorisées au 1^{er} février 2005 :

Grades	Taux moyen 2005	Taux maximal 2005
Chef d'arrondissement (emploi fonctionnel)	3 066.60 €	6 133.20 €
Ingénieur divisionnaire des TPE	2 718.84 €	5 437.68 €
Ingénieur des TPE	1 536.48 €	3 072.96 €
Chef de subdivision (emploi fonctionnel)	1 325.40 €	2 650.80 €
Technicien supérieur en chef	1 203.48 €	2 406.96 €
Technicien supérieur Principal	1 134.60 €	2 269.20 €
Technicien supérieur	827.04 €	1 654.08 €
Contrôleur divisionnaire des TPE	1 153.08 €	2 306.16 €
Contrôleur principal des TPE	1 089.48 €	2 178.96 €
Contrôleur des TPE	797.40 €	1 594.80 €
Corps des dessinateurs	755.16 €	1 049.76 €

Ces dotations doivent être revalorisés de 0,5 % au 1^{er} novembre 2005.

Les acomptes mensuels sont toujours calculés sur le douzième de la dotation annuelle moyenne 2004.

Le Ministère procédera à la mise à jour des taux 2005 à partir du mois d'août 2005.

La régularisation des dotations individuelles sera effectuée au plus tard sur la paie de décembre 2005, après application de la procédure de modulation individuelle.